



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 29
(2009, chapitre 2)

Loi n° 1 sur les crédits, 2009-2010

Présenté le 24 mars 2009
Principe adopté le 24 mars 2009
Adopté le 24 mars 2009
Sanctionné le 25 mars 2009

Éditeur officiel du Québec
2009

NOTES EXPLICATIVES

Cette loi autorise le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu, pour l'année financière 2009-2010, une somme maximale de 15 070 359 951,00 \$, représentant quelque 31,3 % des crédits à voter pour chacun des programmes des portefeuilles énumérés en annexe.

Cette loi indique en outre dans quelle mesure le Conseil du trésor pourra autoriser des transferts de crédits entre programmes ou portefeuilles.

Projet de loi n° 29

LOI N° 1 SUR LES CRÉDITS, 2009-2010

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 15 070 359 951,00 \$ pour le paiement d'une partie du Budget de dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 2009-2010. Cette somme est constituée comme suit :

1° une première tranche de 12 039 162 100,00 \$, en crédits alloués selon les programmes apparaissant en annexe, représentant 25,0 % des crédits à voter au Budget de dépenses 2009-2010 ;

2° une tranche additionnelle de 3 031 197 851,00 \$, en crédits alloués selon les programmes apparaissant en annexe, représentant quelque 6,3 % des crédits à voter au Budget de dépenses 2009-2010.

2. Dans le cas des programmes qui comportent une provision créée à cette fin, le Conseil du trésor peut autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles, pour les objets et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont décrits au Budget de dépenses.

3. Sauf pour les programmes visés à l'article 2, le Conseil du trésor peut autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes d'un même portefeuille, dans la mesure où un tel transfert n'a pas pour effet d'augmenter ou de réduire de plus de 10 % le montant du crédit autorisé par la loi.

4. Le mandat spécial n° 1-2008-2009, au montant de 14 641 290 336,00 \$, délivré le 18 février 2009, est annulé.

5. La présente loi entre en vigueur le 25 mars 2009.

ANNEXE

AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU
TERRITOIRE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Promotion et développement de la Métropole	31 015 575,00	22 984 425,00
PROGRAMME 2		
Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	116 495 175,00	78 116 450,00
PROGRAMME 3		
Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	148 426 700,00	204 179 275,00
PROGRAMME 4		
Administration générale	18 158 075,00	
PROGRAMME 5		
Développement des régions et ruralité	30 634 425,00	17 814 825,00
PROGRAMME 6		
Commission municipale du Québec	626 300,00	
PROGRAMME 7		
Habitation	111 972 725,00	
PROGRAMME 8		
Régie du logement	5 037 550,00	
	462 366 525,00	323 094 975,00

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	112 304 300,00	79 446 400,00
PROGRAMME 2		
Organismes d'État	79 480 475,00	228 750 000,00
	<hr/>	<hr/>
	191 784 775,00	308 196 400,00

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Secrétariat du Conseil du trésor	55 548 575,00	
PROGRAMME 2		
Commission de la fonction publique	912 950,00	
PROGRAMME 3		
Régimes de retraite et d'assurances	1 104 450,00	
PROGRAMME 4		
Fonds de suppléance	226 268 250,00	
	<hr/>	
	283 834 225,00	

CONSEIL EXÉCUTIF

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Cabinet du lieutenant-gouverneur	193 900,00	
PROGRAMME 2		
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	18 084 425,00	
PROGRAMME 3		
Affaires intergouvernementales canadiennes	3 744 925,00	
PROGRAMME 4		
Affaires autochtones	51 033 825,00	7 570 214,00
PROGRAMME 5		
Jeunesse	10 760 725,00	
PROGRAMME 6		
Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	2 084 700,00	263 425,00
	<hr/>	<hr/>
	85 902 500,00	7 833 639,00

CULTURE, COMMUNICATIONS ET CONDITION FÉMININE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Commission des biens culturels du Québec	12 784 525,00	
PROGRAMME 2		
Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	144 581 575,00	40 154 365,00
PROGRAMME 3		
Charte de la langue française	7 505 350,00	
PROGRAMME 4		
Condition féminine	3 054 850,00	
	<hr/>	<hr/>
	167 926 300,00	40 154 365,00

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Protection de l'environnement et gestion des parcs	57 516 575,00	7 021 500,00
PROGRAMME 2		
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	1 388 500,00	
	<hr/> 58 905 075,00	<hr/> 7 021 500,00

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation	180 966 500,00	38 308 230,00
PROGRAMME 2		
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	49 868 175,00	8 672 630,00
	<hr/>	<hr/>
	230 834 675,00	46 980 860,00

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Administration et consultation	38 874 800,00	
PROGRAMME 2		
Formation en tourisme et hôtellerie	5 856 775,00	
PROGRAMME 3		
Aide financière aux études	145 139 125,00	
PROGRAMME 4		
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	2 067 560 600,00	1 205 299 010,00
PROGRAMME 5		
Enseignement supérieur	1 168 535 525,00	624 869 500,00
PROGRAMME 6		
Développement du loisir et du sport	16 323 825,00	4 113 675,00
	3 442 290 650,00	1 834 282 185,00

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Mesures d'aide à l'emploi	218 287 000,00	48 139 175,00
PROGRAMME 2		
Mesures d'aide financière	635 997 325,00	111 421 275,00
PROGRAMME 3		
Administration	116 546 700,00	26 203 225,00
PROGRAMME 4		
Promotion et développement de la Capitale-Nationale	15 744 225,00	9 173 805,00
	<hr/> 986 575 250,00	<hr/> 194 937 480,00

FAMILLE ET AÎNÉS

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Planification, recherche et administration	13 780 375,00	
PROGRAMME 2		
Mesures d'aide à la famille	451 377 175,00	36 104 750,00
PROGRAMME 3		
Condition des aînés	4 616 325,00	709 550,00
PROGRAMME 4		
Curateur public	12 512 025,00	
	<hr/> 482 285 900,00	<hr/> 36 814 300,00

FINANCES

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Direction du Ministère	11 352 550,00	
PROGRAMME 2		
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	31 641 375,00	
	<hr/>	
	42 993 925,00	

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Immigration, intégration et communautés culturelles	74 925 975,00	
PROGRAMME 2		
Organisme relevant du ministre	206 250,00	
	<hr/>	
	75 132 225,00	

JUSTICE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Activité judiciaire	6 541 600,00	527 400,00
PROGRAMME 2		
Administration de la justice	68 076 275,00	8 815 625,00
PROGRAMME 3		
Justice administrative	2 958 000,00	
PROGRAMME 4		
Aide aux justiciables	36 507 150,00	
PROGRAMME 5		
Organisme de protection relevant du ministre	2 020 450,00	
PROGRAMME 6		
Poursuites criminelles et pénales	20 007 950,00	
	<hr/>	<hr/>
	136 111 425,00	9 343 025,00

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Le Protecteur du citoyen	3 240 175,00	
PROGRAMME 2		
Le Vérificateur général	6 185 375,00	1 155 722,00
PROGRAMME 4		
Le Commissaire au lobbyisme	685 825,00	
	<hr/>	<hr/>
	10 111 375,00	1 155 722,00

RELATIONS INTERNATIONALES

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Affaires internationales	29 428 775,00	9 509 775,00
	<hr/>	<hr/>
	29 428 775,00	9 509 775,00

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Gestion des ressources naturelles	125 074 525,00	60 465 000,00
PROGRAMME 2		
Protection et mise en valeur de la ressource faunique	18 280 150,00	1 000 000,00
	<hr/>	<hr/>
	143 354 675,00	61 465 000,00

REVENU

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Administration fiscale	133 360 175,00	14 942 825,00
	<hr/>	<hr/>
	133 360 175,00	14 942 825,00

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Fonctions nationales	117 566 525,00	
PROGRAMME 2		
Fonctions régionales	3 907 957 050,00	
PROGRAMME 3		
Office des personnes handicapées du Québec	3 266 375,00	
	<hr/>	
	4 028 789 950,00	

SÉCURITÉ PUBLIQUE

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Sécurité, prévention et gestion interne	131 025 725,00	
PROGRAMME 2		
Sûreté du Québec	140 472 200,00	132 994 550,00
PROGRAMME 3		
Organismes relevant du ministre	8 210 975,00	
	<hr/>	<hr/>
	279 708 900,00	132 994 550,00

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Services gouvernementaux	48 226 100,00	
	<hr/>	
	48 226 100,00	

TOURISME

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Promotion et développement du tourisme	34 714 125,00	2 471 250,00
	<hr/>	<hr/>
	34 714 125,00	2 471 250,00

TRANSPORTS

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Infrastructures de transport	509 768 675,00	
PROGRAMME 2		
Systèmes de transport	144 728 150,00	
PROGRAMME 3		
Administration et services corporatifs	22 448 450,00	
	<hr/>	
	676 945 275,00	

TRAVAIL

	Première tranche	Tranche additionnelle
PROGRAMME 1		
Travail	7 579 300,00	
	<hr/>	
	7 579 300,00	

